

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET TARIFS DES ACTIVITES ET SERVICES ANNEXES 2025-2026

Les éventuels gains réalisés par l'école sur les activités et services annexes contribuent à la couverture des frais liés aux autres services, activités et sorties pédagogiques, aux frais de fonctionnement et aux éventuelles pertes des années précédentes.

**Tous les tarifs exprimés ci-dessous s'entendent par enfant.**

### PRISE EN CHARGE SUR LE TEMPS DE MIDI - CANTINE

L'accueil dans ce service est réservé aux enfants de l'EFIB. Il débute en principe le premier jour d'école en septembre.

L'EFIB propose une prise en charge tous les jours de la semaine du lundi au vendredi de 11h45 pour les maternelles et de 12h00 pour les élémentaires et le collège jusqu'à 13h30. Durant cette période, les enfants inscrits sont, par groupes d'âges, et sous la surveillance de personnes qualifiées, accompagnés en salle de restauration. Les repas proposés sont adaptés qualitativement et quantitativement aux besoins des enfants. Le coût de ce service inclut la surveillance et le repas.

Le coût de la prise en charge **est forfaitaire**.

Le calcul est effectué sur une base annuelle forfaitaire en 2 périodes :

- de la rentrée scolaire aux vacances d'hiver = 1er semestre (ajustement après ouverture des APE\*)
- après les vacances d'hiver jusqu'à la fin de l'année scolaire = 2ème semestre

#### **Tarifs des forfaits pour la prise en charge de midi (surveillance et repas)**

Fréquence		1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine	4 fois par semaine	5 fois par semaine
1 <sup>er</sup> Semestre	Avant APE	19,50 CHF	39 CHF	58,50 CHF	78 CHF	97,50 CHF
	Avec APE	394,50 CHF	789 CHF	1'183,50 CHF	1'578 CHF	1'972,50 CHF
2 <sup>ème</sup> semestre		286 CHF	572 CHF	858 CHF	1'143 CHF	1'430 CHF

En cas de sorties pédagogiques, la cantine organise des pique-niques pour les élèves inscrits au forfait ou à une APE le jour de la sortie (pas de surcoût pour les parents).

Les inscriptions au forfait se font via Eduka, avant le début du semestre et selon le calendrier défini par le secrétariat.

\*Un ajustement du forfait pourra être mis en place au moment des inscriptions aux APE du 1<sup>er</sup> semestre.

**En dehors de cette condition, il n'est pas possible de changer de forfait en cours de période.**

Les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par la famille au secrétariat. Elles n'ouvrent pas droit à une remise, sauf dans 2 cas précis :

- 1- Si l'élève quitte l'établissement en cours d'année
- 2- Pour raison de santé : si l'élève est absent.e pour une période supérieure à 8 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.

**Aucun.e enfant ne sera autorisé.e à prendre son propre repas (lunch box) à la cantine, sauf :**

- en cas d'annulation d'APE le jour même (auquel cas l'enfant mangera sa lunch box prévue pour l'APE)
- pour raison médicale : dans ce cas merci de prendre contact avec le secrétariat pour établir un Protocole d'Accueil Individuel (PAI).

Le tarif pour une prise en charge exceptionnelle (en dehors du forfait) est de 23 CHF/midi (repas et surveillance). L'inscription doit être faite, **le plus tôt possible : la veille ou, au plus tard, avant 9h du matin, via Eduka.**

Outre les inscriptions faites par les parents, sont également considérées comme inscriptions exceptionnelles à la cantine :

- les élèves qui ne sont pas inscrits au forfait, qui ne sont pas récupérés à midi (parent ou autre responsable désigné par les parents)
- les élèves inscrits à une APE qui n'ont pas leur pique-nique.

**Dans ces 2 cas, le secrétariat écrira un mail aux parents les informant que leur enfant a été mis.e à la cantine et qu'une cantine exceptionnelle sera facturée. Aucune réclamation ne sera recevable.**

**Les élèves externes** (= qui ne mangent pas à la cantine et qui ne sont pas inscrits à une APE) devront être pris en charge par un tiers à midi (parent ou autre responsable désignés par les parents).

Pour qu'un.e élève de primaire quitte seul.e l'établissement, une autorisation parentale **écrite** devra être déposée au secrétariat.

Tous les élèves externes doivent quitter l'établissement entre 12h00 et 13h30, ils ne sont pas autorisés à apporter leur repas ni à rester à l'école durant la pause de midi.

**CAS PARTICULIER : mercredis et vendredis midi, forfait sieste** pour les maternelles :

Le tarif cantine couvre l'encadrement des enfants jusqu'à 13h30.

Pour les maternelles dont les parents souhaitent qu'ils fassent la sieste :

- soit l'enfant est inscrit.e au centre de loisirs, auquel cas le temps de sieste est couvert par le tarif du centre de loisirs,
- soit un forfait de 15.-chf est proposé pour couvrir la période de sieste jusqu'à 14h30. Au-delà de 14h30, une inscription exceptionnelle au centre de loisirs sera facturée.

Les inscriptions se font via Eduka.

**GARDERIES et ETUDES**

Ces services sont réservés aux enfants de l'EFIB. Ils débutent en principe le premier jour complet d'école en septembre, sauf pour la garderie du matin qui fonctionne sur demande.

L'EFIB propose :

- pour les enfants de maternelle : une garderie du soir les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 18h00.
- pour les enfants des classes de CP à la 3ème : l'étude, ou aide aux devoirs, les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 18h00.
- sur demande (modalités plus bas\*), une garderie du matin de 7h15 à 8h15 pour les enfants des classes de PS au CM2.

Ces 3 services de garderies sont à la carte ou au forfait. Les tarifs sont les suivants :

### À la carte :

**Garderie du matin, *Uniquement sur demande\**** : 15 CHF par matin, quelle que soit l'heure d'arrivée

**Garderie du soir** : 15 CHF par heure, toute heure commencée est due intégralement

**Etude du soir** : 17 CHF par heure, toute heure commencée est due intégralement

L'inscription pour ces 3 services se fait via Eduka. La facturation se fait en fin de période.

**\*IMPORTANT** : pour la **garderie du matin**, les parents doivent inscrire leur enfant **au moins 48h à l'avance, ou, au plus tard, le vendredi pour le lundi suivant**, via Eduka.

Les désistements de dernière minute, c'est-à-dire, 24h avant la date réservée ou le week-end précédent pour le lundi, seront facturés.

### Au forfait :

		1 <sup>er</sup> semestre			2 <sup>ème</sup> semestre		
		1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine	1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine
<i>Garderie du matin exclue du forfait</i>							
<b>Garderie du soir</b>	16.00 – 17.00	295 CHF	590 CHF	885 CHF	211 CHF	422 CHF	633 CHF
	16.00 – 18.00	590 CHF	1 180 CHF	1 770 CHF	422 CHF	844 CHF	1 266 CHF
<b>Etude du soir</b>	16.00 – 17.00	334 CHF	668 CHF	1'002 CHF	239 CHF	478 CHF	717 CHF
	16.00 – 18.00	668 CHF	1 336 CHF	2 004 CHF	478 CHF	956 CHF	1 434 CHF

L'inscription se fait via Eduka. La facturation se fait en début de période.

Sauf information **par écrit**, des parents au secrétariat (par ex : retard exceptionnel), les élèves qui ne sont pas récupérés à la fin de la journée de classe (parent ou autre responsable désigné par les parents) seront obligatoirement mis à la garderie pour les maternelles ou à l'étude pour les élémentaires ou le collège.

**Aucune réclamation ne sera recevable.**

Pour qu'un.e élève de primaire quitte seul.e l'établissement, une autorisation parentale **écrite** (mail au secrétariat) devra être déposée au secrétariat.

La garderie du soir et l'étude sont **exceptionnellement gratuites dans les cas suivants** :

- 1- Pour les fratries dont 1 enfant est concerné.e par une réunion collective ou sur convocation de l'école (ex : réunions de rentrée, pour les classes vertes, Assemblée Générale, ...)
- 2- Pour les fratries dont 1 enfant est concerné.e par une réunion sur convocation d'un.e enseignant.e (bilan en cours ou en fin d'année, ...)
- 3- Pour les fratries dont un parent est représentant.e aux instances de l'établissement (Conseils d'Etablissement, conseils de classe, comité de gestion ...)

La garderie ou l'étude est offerte uniquement pour le temps de la réunion.

En général le secrétariat ou les enseignant.e.s à l'initiative de ces réunions informent les parents de la gratuité des services de garderies et des conditions pour en bénéficier.

Dans les cas de réunions collectives et afin de pouvoir organiser au mieux les services de garderies, **il est obligatoire d'inscrire les enfants auprès du secrétariat au moins 48h avant la date de la réunion. La garderie ou l'étude sera facturée aux parents qui n'ont pas inscrit leur/s enfant/s dans les délais.**

Pour tous les cas cités, **le terme de « fratrie » entend les enfants scolarisés à l'EFIB.**

Dans tous les autres cas, et notamment en cas de réunion sur demande du/des parent/s, les garderies et l'étude sont payantes.

Pour les inscriptions au forfait : 4 participations sont décomptées sur le nombre total de jours d'école, au nom de ces réunions.

**IMPORTANT** : est **exclue du régime de gratuité**, la garderie du matin, quel que soit le motif d'inscription.

<b>CENTRE DE LOISIRS MERCREDI ET VENDREDI APRES MIDI</b>
--

L'accueil dans ce service est réservé aux enfants de l'EFIB. Il débute en principe le premier mercredi ou vendredi d'école en septembre.

L'EFIB propose une prise en charge le mercredi et vendredi après-midi de 13h30 à 18h00. Durant cette période, les enfants inscrits sont sous la surveillance de personnes qualifiées et ils sont occupés par des activités extra-scolaires adaptées à leur âge.

Pour le bon déroulement des activités, les parents sont tenus de venir chercher leurs enfants à 16h ou à 18h. Si les parents ont besoin de venir chercher les enfants en dehors de ces horaires, ils doivent en faire la demande **avant midi et par écrit**, au secrétariat. Un départ anticipé ne donne pas droit à une remise.

Il existe 2 formules au choix : prise en charge forfaitaire **ou** à la carte.

- 1- **A LA CARTE** = prise en charge exceptionnelle (en dehors du forfait) :
  - 40 CHF / après-midi pour la plage horaire 13h30 – 16h00
  - 55 CHF / après-midi pour la plage horaire 13h30 – 18h00.

Toute plage horaire débutée sera due. La facturation se fait en fin de semestre.

2- **FORFAIT** = tous les mercredis et/ou vendredis pour une période donnée (1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> semestre) :

- 35 CHF / après-midi pour la plage horaire 13h30 – 16h00 x nombre de sessions
- 50 CHF / après-midi pour la plage horaire 13h30 – 18h00 x nombre de sessions.

FORFAIT	Mercredis		Vendredis	
	De 13h30 à 16h	De 13h30 à 18h	De 13h30 à 16h	De 13h30 à 18h
<b>1<sup>er</sup> semestre</b> : de la rentrée scolaire aux vacances d'hiver	735.-chf	1050.-chf	735.-chf	1050.-chf
<b>2<sup>ème</sup> semestre</b> : après les vacances d'hiver à la fin de l'année scolaire	525.-chf	750.-chf	455.-chf	650.-chf

Les forfaits sont facturés en début de période. **Il n'est pas possible de changer de forfait en cours de période.**

L'inscription, au forfait ou à la carte, se fait par Eduka.

**Une fois que les inscriptions sont fermées, il n'est plus possible de désinscrire un.e enfant. Il n'y a pas de réajustement en fin de période, même si l'enfant n'a pas participé à toutes les sessions du semestre.**

Dans le cas de l'inscription au forfait, les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par les familles au secrétariat. Elles n'ouvrent pas droit à une remise, sauf dans 2 cas précis :

- Si l'élève quitte l'établissement en cours d'année
- Pour raison de santé : si l'élève est absent.e pour une période supérieure à 8 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.

Des sorties peuvent être organisées par le centre de loisirs. En inscrivant leurs enfants, que ce soit au forfait ou de manière exceptionnelle, **les parents acceptent que leurs enfants participent à ces sorties.**

#### ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (APE)

L'accueil dans ce service est réservé aux enfants de l'EFIB. Ce service débute en fonction du calendrier mis en place par le secrétariat. Il peut s'agir d'activités relatives aux langues étrangères, des activités ludiques, créatives, sportives ou autres. La liste de ces APE et les fiches détaillées sont envoyées en temps utile par le secrétariat de l'école.

L'ouverture d'une APE est conditionnée au nombre d'inscrits, le secrétariat informera les parents des APE ouvertes et de celles qui n'ouvrent pas.

Dans un souci d'équité et afin de permettre à un plus grand nombre de bénéficier des APE proposées, chaque élève ne pourra être inscrit.e qu'une seule fois à une même activité par semestre, même si celle-ci est proposée à plusieurs reprises dans la semaine (par exemple la couture).

Toutefois, à l'issue de la période d'inscription, si des places venaient à rester disponibles, une seconde inscription pourra être envisagée pour les élèves déjà inscrits à cette activité, dans la limite des places restantes.

L'EFIB propose deux cycles semestriels d'activités péri-éducatives :

- Septembre ou octobre – jusqu'aux vacances d'hiver = 1er semestre
- Après les vacances d'hiver – fin de l'année scolaire = 2ème semestre.

Les APE sont proposées :

- Soit pendant la pause de midi de 11h45 à 13h15 pour maternelles et de 12h00 à 13h30 pour l'élémentaire et de collège, à raison de 30 minutes de repas et de 60 minutes d'activité,
- Soit à la fin des cours de 16h00 à 17h30, à raison de 30 minutes de rassemblement + goûter et de 60 minutes d'activité.

Pour les APE pendant la pause de midi, les élèves apportent leur pique-nique. Pour les APE à la fin des cours, les élèves apporteront un goûter.

En cas d'inscription à une APE de midi, l'enfant est automatiquement désinscrit.e de la cantine (jour où il a l'APE).

Le coût des APE **est forfaitaire**. Le calcul est effectué en fonction du nombre de sessions pour chacune des APE et selon le tarif de 16.-CHF / session d'APE de 1h30. Les forfaits sont facturés en fin de période.

Selon les APE, il peut arriver qu'une contribution complémentaire soit demandée pour le matériel utilisé.

En cas d'absence de l'animateur.trice :

- Remplacement de l'animateur.trice ou report de la séance à une date ultérieure = maintien de l'APE
- En cas de non-remplacement, si l'APE est annulée le jour même, l'enfant est confié.e à la cantine, où il.elle peut manger son pique-nique avec ses camarades, ce service ne générant pas de surcoût aux parents, par rapport au tarif APE.

**Aucun remboursement ne sera envisageable si une solution est proposée par l'EFIB.**

L'inscription aux APE se fait via Eduka. L'enregistrement des inscriptions aux activités se fait par ordre d'arrivée.

L'inscription à une APE est un engagement pour toute la durée de l'APE. **Aucune désinscription en cours de semestre, aucun remboursement ou aucune réduction n'est accordée.**

Une fois que les inscriptions sont fermées, il n'est plus possible de désinscrire un.e enfant.

Les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par les familles au secrétariat. Elles n'ouvrent pas droit à une remise, sauf dans 2 cas précis :

- Si l'élève quitte l'établissement en cours d'année

- Pour raison de santé : si l'élève est absent.e pour une période supérieure à 8 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.

### APE – préparation d'entrée au gymnase

L'accueil dans ce service est réservé aux collégien.ne.s (3<sup>ème</sup>) de l'EFIB. Ce service propose des cours en vue de préparer les élèves à intégrer le gymnase du système suisse.

Ce service a lieu au 1<sup>er</sup> semestre, entre septembre et les vacances d'hiver (fin février/début mars).

Cette APE a lieu sur le temps de midi (12h – 13h30) ou après les cours (en fonction des horaires des 3<sup>èmes</sup>).

L'inscription aux APE se fait via Eduka. Le coût de cette APE est de 40.-chf / session de 1h, son ouverture est conditionnée à 2 inscrits minimum.

La facturation se fait en fin de période.

L'inscription à une APE est un engagement pour toute la durée de l'APE. **Aucune désinscription en cours de semestre, aucun remboursement ou aucune réduction n'est accordée.**

Une fois que les inscriptions sont fermées, il n'est plus possible de désinscrire un.e enfant.

### APE – SKI ALPIN

L'accueil dans ce service est réservé aux enfants de l'EFIB de la grande section à la 3<sup>ème</sup>.

L'activité péri-éducative de ski alpin est proposée chaque année entre les vacances de Noël et les vacances d'hiver les vendredis après-midi si la météo le permet.

Les élèves inscrits quittent l'école en bus pour des destinations variables selon les conditions d'enneigement et sont ramenés à l'école en fin de journée. Les élèves sont encadrés par des moniteurs agréés, des enseignants et des parents de l'EFIB.

Le programme, les informations, le tarif et le bulletin d'inscription pour cette APE sont communiqués en temps utile par le secrétariat de l'école.

**Sans l'aide bénévole des parents il n'est pas possible d'organiser l'APE Ski.**

L'inscription se fait par Eduka, en fonction du calendrier établi par le secrétariat. Les inscriptions sont closes 48h avant l'APE. Une fois que les inscriptions sont fermées, il n'est plus possible de désinscrire un.e enfant.

Seules les désinscriptions pour raisons médicales **avec présentation d'un certificat médical** seront valables. Sans présentation d'un certificat médical, l'APE sera facturée.

**Le tarif est calculé en fonction du nombre de participants pour la période de janvier à février.**

**Ce tarif est a minima de 95.-chf / séance.**

La facturation se fait en fin de période.

### CLUB VACANCES (vacances scolaires EFIB)

L'accueil dans ce service est ouvert aux enfants de l'EFIB.



École Française  
Internationale  
de Berne

L'EFIB propose le club vacances :

- Aux vacances d'automne (fin octobre-début novembre)
- Aux vacances d'hiver (fin février-début mars)
- Aux vacances de printemps (fin avril-début mai)
- Pendant les vacances d'été, le club est exceptionnellement ouvert aux enfants externes à l'EFIB.

Le programme, les jours d'ouverture et autres informations sont communiqués en temps utile par le secrétariat de l'école. Le club vacances propose des activités ludiques, sportives, culturelles... et est ouvert de 8h30 à 17h selon le calendrier défini par l'EFIB.

L'inscription au club vacances se fait via Eduka. **L'ouverture du club vacances est conditionnée à 7 inscrits minimum.**

**Une fois que les inscriptions sont fermées, il n'est plus possible de désinscrire un.e enfant.**

Le tarif comprenant le repas de midi ainsi que les entrées aux éventuelles sorties et activités est de :

- 105.-CHF / jour pour les vacances d'automne, hiver et de printemps,
- 95.-CHF / jour pour les vacances d'été.

Les parents doivent fournir le gouter du matin et celui de l'après-midi à leur enfant.

La facturation se fait au retour des vacances durant lesquelles le club vacances a eu lieu.

Les absences exceptionnelles ou répétitives doivent être signalées par les familles au responsable du centre de loisirs. Elles n'ouvrent pas droit à une remise.

Des sorties peuvent être organisées par le club vacances. En inscrivant leurs enfants, les parents acceptent que leurs enfants participent à ces sorties.